



LETTRE D'INFORMATION N°18 - LE PIN

Juillet-Août 2026

Forum des associations



Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 6 septembre**, de **10h à 17h**, à la **salle polyvalente**.

Fort du succès rencontré les deux années précédentes, le format qui a séduit de nombreux visiteurs est reconduit : vous pourrez à nouveau découvrir et tester une grande variété d'activités, et pourquoi pas vous inscrire pour la saison à venir !

Au programme : **démonstrations, initiations et restauration sur place**, assurée par la **Sauvegarde de l'Église** et un **food truck**.

Nous serons ravis de vous accueillir et espérons vous voir nombreux et nombreuses pour cette journée conviviale et riche en découvertes !

Canicule : Protégeons les plus fragiles

En période de forte chaleur, les personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques sont plus exposées aux risques liés à la canicule.

Afin d'assurer un suivi adapté et une intervention rapide en cas de besoin, la mairie tient à jour un registre nominatif des personnes vulnérables.

Vous êtes concerné(e) ? Vous connaissez une personne en situation de fragilité ?

Nous vous invitons à vous faire connaître dès à présent auprès du CCAS.

Modalités d'inscription :

À l'accueil de la mairie (bureau CCAS)

Par téléphone : 01 60 26 22 09

Par email : ccas@mairielepin.fr



L'inscription est volontaire, confidentielle et permet de garantir une aide ciblée en cas d'alerte canicule.

En cas de forte chaleur, adoptons les bons réflexes et restons solidaires

Pass Ciné Senior



Le CCAS de la commune met en place **un nouveau partenariat avec le cinéma Le Cinq** de Lagny-sur-Marne afin de proposer aux habitants de plus de 65 ans une séance de cinéma chaque mois.

Les seniors pourront ainsi profiter d'un moment de détente en découvrant l'un des trois films sélectionnés par le cinéma pour le mois en cours.

Le tarif de la séance est fixé à 6 €, dont 2,50 € pris en charge par le CCAS, permettant ainsi aux bénéficiaires de profiter de cette sortie culturelle à un tarif préférentiel.

Cliquez sur le visuel ci-contre pour découvrir la programmation du mois de juillet.

Cette nouvelle initiative illustre la volonté de la commune de proposer des temps de rencontre et d'accès à la culture pour les seniors, tout en favorisant le lien social et les moments de partage.

Opération Tranquillité Vacances et surveillance supplémentaire en période estivale

Partez serein, les forces de l'ordre veillent sur votre domicile !

Vous partez en vacances ? Pendant votre absence, la Police Nationale et la Police Municipale de Chelles peuvent surveiller gratuitement votre maison ou appartement. Des rondes régulières sont effectuées et vous êtes contactés en cas d'anomalie.

Service 100% gratuit Inscription au moins 2 jours avant votre départ Inscription en ligne pour la Police Nationale : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

Pour la Police Municipale, veuillez remplir un formulaire à l'accueil de la Mairie.

Quelques conseils :

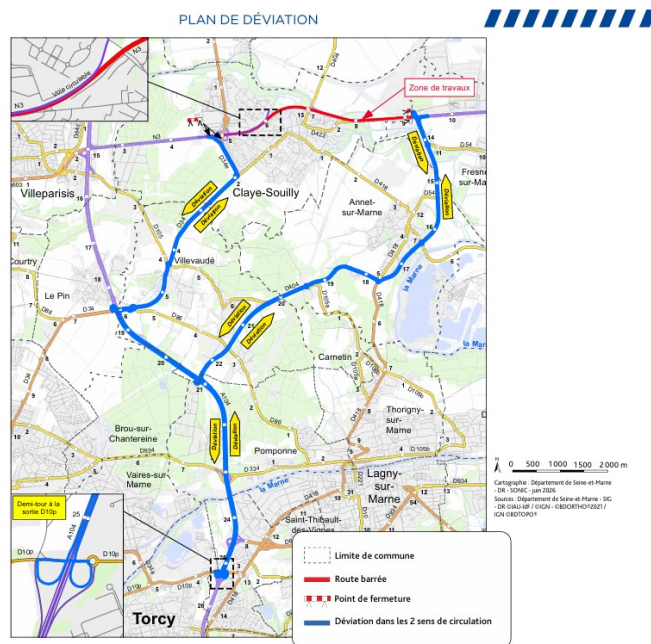
- Protégez les accès. Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable ;
- Installez des équipements adaptés et agréés ;



- Ne laissez pas d'outils ou d'échelle dans votre jardin ;
- N'inscrivez pas votre nom et adresse du domicile sur votre trousseau de clés ;
- Ne déposez pas de clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres ;
- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation ;
- Mettez vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr et pensez à les répertorier et les prendre en photo.

Parce que la sécurité est une priorité, la mairie de Le Pin mandate également une société de surveillance pour organiser des patrouilles supplémentaires sur la commune.

Liaison Routière de l'Est Francilien : une étape décisive du chantier cet été



Le chantier de la Liaison Routière de l'Est Francilien (LREF) franchit une nouvelle étape majeure. Afin de poursuivre la réalisation de cette infrastructure stratégique pour les mobilités en Seine-et-Marne, une intervention technique exceptionnelle sera menée sur la RN3, entre Claye-Souilly, Messy et Gressy, du **3 août à minuit au 7 août à midi**.

Pendant cette période, la RN3 sera totalement fermée à la circulation afin de permettre la mise en place d'un ouvrage d'art préalablement construit à proximité. Cette technique, qui consiste à faire glisser le pont sous la

chaussée existante, permettra à la future liaison départementale de passer sous la RN3.

Bien que spectaculaire, cette méthode présente un avantage majeur : elle concentre les travaux sur quelques jours seulement, limitant ainsi la durée globale du chantier et les perturbations pour les usagers. Les équipes réaliseront successivement la préparation et la sécurisation du site, le déplacement de l'ouvrage, les opérations de remblaiement, la réfection de la chaussée ainsi que la remise en état de la signalisation avant la réouverture de la route.

Porté par le Département de Seine-et-Marne, le projet de Liaison Routière de l'Est Francilien a pour objectif d'améliorer durablement les déplacements entre Meaux et le pôle aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle. À terme, cette nouvelle infrastructure de 6 kilomètres en 2x2 voies reliera la RD212 à la RN3, contribuera à désengorger le réseau routier local et permettra de réduire d'environ 40 % le trafic sur la RD212 à l'horizon 2040.

Une déviation sera mise en place pendant toute la durée de la fermeture afin d'assurer la continuité des déplacements. Les usagers sont invités à anticiper leurs trajets et à suivre la signalisation temporaire.

Les travaux de la LREF se poursuivront jusqu'en 2030, avec l'ambition d'offrir un réseau routier plus fluide, plus sûr et mieux adapté aux besoins de mobilité des habitants du nord de la Seine-et-Marne.

Évolution du réseau de bus à partir du 13 juillet 2026

Île-de-France Mobilités et l'opérateur Keolis mettront en œuvre, à compter du **13 juillet 2026**, une évolution du réseau de bus du secteur Marne-et-Brie. Cette réorganisation vise à harmoniser la numérotation des lignes à l'échelle régionale et à améliorer la lisibilité du réseau pour les usagers.



Ce qui change pour Le Pin

Plusieurs lignes desservant notre commune seront renommées :

- **Ligne 4 → Ligne 704**
- **Ligne 4S → Ligne 714** (Cité scolaire de Chelles ↔ Mairie de Claye-Souilly)
- **Ligne 4S → Ligne 724** (Chelles Chasse ↔ Le Champ de Claye)
- **Ligne 5 → Ligne 705**
- **Express 19 → Ligne 7719**

Les itinéraires et fréquences de ces lignes restent inchangés.

Une évolution pour le TAD

Le service de **Transport à la Demande (TAD) du Bassin Chellois** connaîtra quelques adaptations :

- Desserte étendue entre les communes du Bassin Chellois et Claye-Souilly le dimanche.
- Maintien de la desserte vers les centres hospitaliers de Marne-la-Vallée jusqu'à 22h00.

Information des usagers

Une campagne d'information sera menée par Keolis et Île-de-France Mobilités dans les semaines précédant la mise en œuvre de ces changements afin d'accompagner les usagers.

La Municipalité reste attentive au bon déroulement de cette évolution et se tient à votre disposition pour toute question complémentaire.

La commune soutient les jeunes avec une aide à la carte **IMAGINE R**



Pour l'année scolaire 2026/2027, la commune de Le Pin renouvelle son engagement en faveur de la mobilité des jeunes en participant au financement de la carte **IMAGINE R**, dispositif régional de transport scolaire et étudiant.

Après prise en compte des aides déjà versées par le Département de Seine-et-Marne (275 € pour les collégiens) et par la Région Île-de-France (100 € pour

les lycéens via l'application LABAZ), la commune complète ce soutien afin de réduire le reste à charge des familles :

- 30 € pour les collégiens ;
- 50 € pour les lycéens ;
- 150 € pour les étudiants post-bac.

Grâce à cette participation communale, le coût final de la carte est ainsi allégé pour les familles :

- 96,30 € pour les collégiens ;
- 251,30 € pour les lycéens et étudiants post-bac.

Cette aide est attribuée aux jeunes domiciliés sur la commune et scolarisés dans un établissement d'enseignement, y compris dans le supérieur, sans condition de distance entre le domicile et l'établissement.

Concernant les démarches, les détenteurs actuels doivent récupérer en Mairie leur demande de renouvellement. Pour les futurs élèves de 6e, les formulaires seront transmis par la directrice, qui les remettra ensuite aux familles.

Pour les nouvelles demandes, des formulaires seront disponibles en mairie à partir de la mi-juin. Il est recommandé de se référer aux informations officielles et aux éventuelles mises à jour en ligne afin de connaître les modalités précises et les pièces à fournir.

À travers ce dispositif, la commune réaffirme sa volonté de soutenir concrètement les familles et de favoriser l'accès des jeunes à la mobilité, indispensable à leur parcours scolaire et étudiant.

Infos travaux - Fermeture de la RD 105

Suite à un effondrement grave de la chaussée sur la RD 105, au niveau de la commune de Le Pin, la route est fermée à la circulation afin de garantir la sécurité des usagers.

Cette fermeture a été décidée par le Département de Seine-et-Marne, en concertation avec les communes concernées : Claye-Souilly, Le Pin, Villevaudé et Villeparisis.



Pourquoi cette fermeture ?

La RD 105 traverse une zone de sous-sol gypseux, sensible aux infiltrations d'eau. Un nouvel affaissement est survenu le 4 novembre dernier, malgré des réparations précédentes. Des canalisations d'eau potable (SMAEP - Véolia) ont présenté des fuites et ont dû être consolidées. Des études géotechniques approfondies (sondages jusqu'à 50m) sont toujours en cours.

Secteur concerné

Route fermée entre le giratoire de la RD 34 et l'entrée du quartier de Blois Fleuri

Déviation mise en place dans les deux sens par les RD 34, RD 34e; RN 3, RD 603, RD 84c
Bus lignes 3S et 2119 : itinéraires modifiés, certains arrêts non desservis et temps de trajet allongés.

Durée

La RD 105 restera fermée jusqu'à la fin des analyses et des travaux, le temps de définir une solution durable et sécurisée.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Entrée gratuite sur l'île de loisirs de Jablines / Annet



Depuis mai 2024, la Communauté de communes Plaines et Monts de France offre l'entrée à la base de loisirs Jablines/ Annet à tous les habitants du territoire (pendant la période payante, c'est à dire de mai à septembre). Pour obtenir ce pass, vous devez fournir les éléments suivants :

- Nom et prénom
- Date de naissance

Fournir une photo d'identité, formats jpeg, jpg, png (1 Mo maximum)

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, formats pdf, jpeg, jpg, png (10 Mo maximum)
- Toute personne âgée de 22 ans et plus doit fournir un

justificatif de domicile à son nom

- Pour un enfant, une copie du livret de famille est demandée

Assurez-vous du respect des formats et poids des pièces demandées.

Envoyez votre demande (en un seul et même envoi pour chaque personne composant votre foyer) par email à : carteprivilege@jablines-annet.fr

Les enfants de moins de 3 ans bénéficient de la gratuité, mais une pièce d'identité peut être demandée à l'entrée.

Si votre demande est validée, vous recevrez par e-mail vos pass d'accès sous format "QRCode" dans un délai de 7 jours ouvrés.

Plus d'informations au 01 60 54 68 40.

Bel été à tous !

Destruction de nid de frelons asiatiques avec la CCPMF

Particuliers, collectivités ou entreprises, si un nid de frelon asiatique est constaté, il suffit de remplir le [formulaire en ligne de demande d'intervention](#) (avec une photographie du nid).

Les interventions de l'association DEFAS sur le territoire, prises en charge par la CCPMF, se feront uniquement après avoir répondu au questionnaire et après avoir envoyé la photographie du nid découvert.

La prudence est de mise !



Collecte des déchets verts durant la période estivale



Afin d'adapter l'organisation du service pendant la période estivale, la collecte des déchets verts sera effectuée toutes les deux semaines durant les mois de juillet et d'août.

Les prochaines dates de ramassage sont les suivantes :

- Mercredi 1er juillet
- Mercredi 15 juillet
- Mercredi 29 juillet
- Mercredi 12 août
- Mercredi 26 août

Nous invitons les habitants à sortir leurs déchets verts la veille au soir ou le matin même de la collecte, selon les consignes habituelles.

La municipalité remercie l'ensemble des administrés pour leur compréhension et leur coopération, qui contribuent au bon fonctionnement du service et au maintien d'un cadre de vie agréable pour tous.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site internet de la mairie ou sur les supports de communication municipaux.

Calendrier de collecte 2026

LE PIN

CALENDRIER 2026

COLLECTE DES DÉCHETS

SORTIR LES BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE

(COLLECTE ASSURÉE MÊME LES JOURS FÉRIÉS)

En janvier 2024, la Communauté de communes Plaines et Monts de France a installé 85 bornes à biodéchets sur le territoire, ce qui a permis une diminution du tonnage des ordures ménagères. Restons mobilisés car :

le traitement des ordures ménagères coûte 3 fois + cher que celui des biodéchets !

410

tonnes de biodéchets collectées en 2025 (400 tonnes en 2024)

DÉCHETS ACCEPTÉS :

Restes alimentaires, pain, coquille d'œuf, restes de viandes et de poissons, crustacés, noyaux, noix, café, thé... essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier (sans colorant, non parfumés et non plastifiés)

Plaines & Monts de France

Communauté de Communes

Une question ?

Besoin de plus d'informations ?

Depuis votre portail usager disponible sur www.cc-pmf.fr

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

MARDI MATIN SEMAINE IMPAIRE (poubelle grise)

Jan	fév	Mar	Avr	Mai	juin	juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
13	10	10	7	5	2	14	11	8	6	3	1
27	24	24	21	19	16	28	25	22	20	17	15
					30						29

COLLECTE SÉLECTIVE

Le bac de tri sélectif est collecté toutes les semaines

LE JEUDI MATIN

BORNES À BIODÉCHETS

Les bacs sont collectés, lavés et remplacés toutes les semaines. Vous avez accès à l'ensemble des bornes du territoire de la CCPMF.

APPORT VOLONTAIRE

BORNES À VÊTEMENTS

Tous les textiles sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune ou sur le territoire de la CCPMF.

APPORT VOLONTAIRE

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Le bac des déchets verts est collecté

LE MERCREDI APRÈS-MIDI

- Toutes les semaines (hors juillet et août)
- Du 11/03 au 09/12
- Toutes les deux semaines en juillet et août 01/07 - 15/07 - 29/07 12/08 - 26/08

BORNES À VERRE

Tous les emballages en verre* sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune.

*sauf le verre de casse, les ampoules...

APPORT VOLONTAIRE

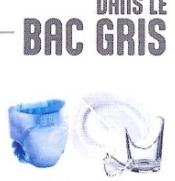
ENCOMBRANTS

Sur rendez-vous. Inscription obligatoire sur votre portail usager.

Direction de la communication de la CCPMF / Imprimerie Groupe Michel Catalano / Ne pas jeter sur la voie publique / Déc. 2025

Rappel sur le tri des ordures

DANS LE BAC GRIS



Sacs fermés

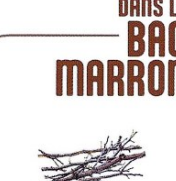
Couvercle fermé

Ordures ménagères
Couches bébé, lingettes et produits d'hygiène usagés, vaisselle cassée, litière pour chat, déjections animales

Objets
Tous les emballages ménagers, bouteilles et bocaux en verre, vêtements et linge, végétaux.

EXEMPLES D'ERREURS
Les sacs mis à côté ne seront pas ramassés

DANS LE BAC MARRON



Branchages en fagots ficelés (diamètre < 10cm et longueur < 1m)

Herbes coupées, feuilles, fleurs sans les pots

Pensez aux broyeur de végétaux

Accédez aux déchetteries du territoire

- Meaux, Z.A. de la Bauve
- Chelles, rue Jacques Schlosser
- Monthyon, rue du chemin vert
- Crégy-les-Meaux, Le Trou de Chaillouet
- Nanteuil-les-Meaux, chemin des bruyères

DANS LE BAC JAUNE

Tous les emballages et papiers

Papiers
Papier, livres, journaux et papiers cadeaux

Emballages en carton
Cartons vidés et aplatis, (gros cartons à déposer proprement à côté du bac)

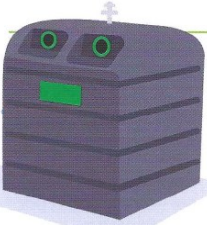
Emballages en plastique
Barquettes de viande, gobelets...

Emballages en métal
Conserves, canettes, couvercles de bocaux...

EXEMPLES D'ERREURS
Les emballages et papiers doivent être jetés directement en vrac, sans sac plastique, séparés les uns des autres et vides.

- Mouchoirs et papiers absorbants
- Tous les objets : jouets en plastique, brosses à dents, ustensiles de cuisine, appareils électriques

DANS LES BORNES À VERRE



Tous les emballages en verre
Pots, bocaux et flacons de parfum sans couvercle ni bouchon et bien vidés

Bouteilles en verre
Bouteilles de vin, jus, sirop, sans bouchon et à déposer vides

EXEMPLES D'ERREURS

- Aquarium
- Miroir
- Vaisselle, verres cassés
- Vitre cassée
- Ampoule

DANS LA BORNE À BIODÉCHETS



Coquilles
Noyaux, noix, coquilles d'œufs (écrasées), coquillages

Restes de viandes et de poissons
Os, carcasses de poulet, arrêtes

Restes alimentaires
Pain, céréales, produits laitiers (fromage...), pâtes, riz, pelures de légumes, fruits, agrumes...

Essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier
usagés (non parfumés, non plastifiés, sans colorant)

Café et thé
Filtre et marc de café, dosette en papier, sachet de thé

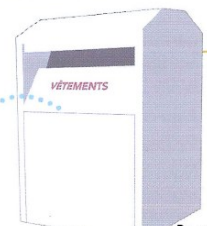
EXEMPLES D'ERREURS

- Cendres, mégots
- Couches et lingettes
- Litières et déjections animales
- Bois, branchages...

Pensez aux poules et aux composteurs dans votre jardin

Si vous en avez la possibilité, compostez vos déchets de cuisine et de jardin. Cela permet de réduire de 30% le poids des ordures ménagères par an et par habitant

DANS LES BORNES À VÊTEMENTS



Chaussures
Bottes, baskets... lacées ensemble

Linge de maison
Serviettes de bain, serviettes de table, parures de lit, nappes en tissu...

Vêtements
Pantalons, t-shirts, chemises, pulls, robes, manteaux...

Maroquinerie
Sacs, porte monnaies, ceintures...

EXEMPLES D'ERREURS

- Chaussures de ski
- Rollers
- Casque de moto/vélo

CCPMF Direction de la Communication - Imprimerie Calvino - Juillet 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique

Code la route

Passer le code de le route à Le Pin, c'est possible !

L'équipe France Services de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) est désormais équipée du matériel et a reçu les agréments pour faire passer le code de la route dans leurs locaux au 6 rue du Générale de Gaulle à Dammartin-en-Goële **et maintenant à Le Pin en mairie.**

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site www.objectifcode.sgs.com

Plus de renseignements au 01 60 54 68 40



Les agents communaux s'associent à vos élus pour vous souhaiter un bel été et rendez-vous en septembre !

Restez vigilant en période de canicule !



LE PIN - Le mag n°11
Juin 2026



Cliquez sur le visuel ci-dessous pour feuilleter le magazine de chez vous

